

Diplôme d'établissement Évaluateur conseil en immobilier

DIE8500A - 80 crédits

Niveau(x) d'entrée : Aucun niveau requis
Niveau(x) de sortie : Aucun niveau spécifique
Lieu(x) : Non proposé en présentiel au Cnam HdF, nous contacter pour possibilité de formation à distance et hybride



PRÉSENTATION

Public / conditions d'accès

Le contrôle des connaissances et compétences se fait à la sortie et non à l'entrée en formation. Toute personne motivée a donc la possibilité de préparer à l'ICH le diplôme d'Évaluateur conseil en immobilier. Il n'est dès lors posé **aucune condition réhibitoire de niveau d'étude pour s'inscrire**.

Toutefois, les enseignements étant de niveau 6, une **bonne culture générale** est en pratique indispensables pour les suivre dans de bonnes conditions et les valider. Par ailleurs, une **expérience professionnelle dans l'immobilier ou dans des métiers connexes** (architecture, bâtiment, notariat, administration publique de l'urbanisme, assurance, banque...) permet de profiter au mieux des enseignements de l'ICH. Enfin, des **connaissances générales en droit et en économie** constituent un atout majeur.

COMPÉTENCES ET DÉBOUCHÉS

Compétences

Les compétences générales apportées par la formation d'Évaluateur conseil en immobilier sont les suivantes:

- Diagnostic de la situation juridique d'un bien immobilier en lui-même et dans son contexte
- Analyse et validation administrative du potentiel de valorisation d'un bien immobilier au regard des contraintes d'urbanisme, d'environnement et de patrimoine
- Étude de la faisabilité économique et financières d'une opération immobilière
- Estimation de biens et droits immobiliers dans un contexte contractuel ou judiciaire
- Conseil en stratégie d'investissement et de valorisation de biens immobiliers

INFORMATIONS PRATIQUES

La délivrance du diplôme de l'ICH *Évaluateur conseil en immobilier* suppose d'avoir validé :

- l'ensemble des **unités d'enseignement (UE)** composant le diplôme ; cette validation peut se faire :
 - par succès à l'examen,
 - par validation des études supérieures antérieures (VES),
 - ou par validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- l'**unité d'activité (UA) d'expérience professionnelle** correspondant à l'expérience professionnelle acquise avant la demande du diplôme ; il s'agit :
 - soit d'une **activité immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **deux ans** (équivalent plein temps) ;
 - soit d'une **activité non immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **trois ans** (équivalent plein temps), mobilisant des compétences communes à celle requises dans l'exercice d'une activité immobilière (compétences de gestion, de finance, de droit, de relation client, de management d'équipe...) ;
 - soit, dans les autres cas, d'un ou plusieurs **stages en entreprise** - ou autre organisme d'accueil privé ou public - dans l'immobilier d'une durée minimale totale de **trois mois** (équivalent plein temps) ; dans ce cas, une convention de stage doit être conclue entre l'élève, l'organisme d'accueil et le Cnam.

Contenu de la formation

Tronc commun

Initiation aux études juridiques immobilières	DRM001	6	ects
Droit de la propriété immobilière	DRM002	8	ects
Financement immobilier privé	DRM129	3	ects
Baux commerciaux	DRM134	3	ects
Enjeux environnementaux et immobilier	DRM119	6	ects
Planification urbaine et autorisations d'urbanisme	DRM101	6	ects
Fiscalité immobilière générale	DRM140	3	ects
Fiscalité de l'opération immobilière	DRM141	3	ects
Economie immobilière	DRM108	6	ects
Expertise judiciaire immobilière	DRM123	3	ects
Estimation des immeubles	DRM112	6	ects
Gestion d'actifs immobiliers	DRM120	3	ects
Introduction à la technologie des bâtiments	DRM138	3	ects
Introduction à la pathologie des bâtiments	DRM139	3	ects
Contrats de vente d'immeubles	DRM113	6	ects
Expérience professionnelle	UADROJ	10	ects

**Méthodes
pédagogiques:**

Pédagogie qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Equipe pédagogique constituée pour partie de professionnels.

Modalités d'évaluation:

Chaque unité (UE, UA) fait l'objet d'une évaluation organisée en accord avec l'Etablissement public (certificateur) dans le cadre d'un règlement national des examens.



Un référent Cnam est dédié à l'accompagnement de toute personne en situation de handicap. Contactez : hdf_handicap@lecnam.net

Document non contractuel.

Le programme et le volume horaire de cette formation sont susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions du référentiel pédagogique national.

Le Cnam Hauts-de-France vous informe, vous accompagne et vous conseille.

Contactez nos conseillers formation au  0800 719 720 ou hdf_contact@lecnam.net

Tous nos programmes sur www.cnam-hauts-de-france.fr